

Annexe 2

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPART EN SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE(S)

ECOLE :	Téléphone :
	Fax :
	ASSURANCE : <input type="checkbox"/> Il a été vérifié qu'il a été souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accidents.
Nom et prénom des enseignants qui partent (souligner le nom de celui qui assure la coordination du projet) :	
<u>FINANCEMENT</u> <u>Coût total :</u> <ul style="list-style-type: none">• Participation de la ville (préciser) :• Participation d'une association (préciser) :• Autres financements (préciser) :• Participation familiale :	Classe(s) concernée(s) : Effectif par classe :

Le projet pédagogique est à joindre obligatoirement au dossier de demande d'autorisation. Il doit comporter :

1. Le projet pédagogique et éducatif.
2. Le programme détaillé du séjour.
3. Les actions ultérieures : évaluation et exploitation des acquis pédagogiques et éducatifs de la sortie scolaire avec nuitée(s).

Lieu(x) d'hébergement :		
<u>Départ de l'école :</u> • jour → • heure →	<u>Retour à l'école :</u> • jour → • heure →	
Jour et heure d'arrivée sur le lieu d'hébergement :	Durée (nombre de nuitées) :	Nombre total d'élèves participant à la sortie :

<u>Itinéraire « aller » détaillé :</u>	<u>Itinéraire « retour » détaillé :</u>
-----------------------------------------------	------------------------------------------------

STRUCTURE D'HEBERGEMENT (figurant sur le répertoire départemental) :

<u>Nature</u> (préciser : organisme, hôtel, centre, gîte, chalet...) :	
<u>Nom de l'établissement d'accueil :</u>	
Adresse :	Téléphone :

ENCADREMENT :

	Nom et prénom	Qualification (le cas échéant)	Rôle
Enseignant(s)			
ATSEM (le cas échéant) fournir l'autorisation du Maire			

	Nom et prénom	Répartition dans les bus
Accompagnateurs présents dès le trajet en bus 1 pour 10 en élémentaire 1 pour 8 en maternelle		

	Nom, prénom et date de naissance	Qualification	Rôle
Adultes prévus pour l'encadrement de <u>la vie collective</u>			
Intervenants extérieurs dans le cadre des <u>enseignements</u>			

Observations éventuelles :

Fait à Toulouse le

Signature
de l'enseignant
coordonnateur
du projet :

Signature
du Directeur
de l'école :

Transmis à l'IEN par le Directeur d'école le :

Avis de l'IEN de la circonscription sur le contenu et l'organisation pédagogique	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
	Motif :	
	Date :	Signature :
Observations éventuelles :		
Avis de l'I.A. d'accueil (ou des IA de chaque département traversé lorsque la sortie scolaire avec nuitée(s) est à caractère itinérant avec hébergement sur plusieurs départements)	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
	Motif :	
	Date :	Signature :
Observations éventuelles :		

Décision de départ de l'I.A. du département d'origine	<input type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Refus
	Motif :	
	Date :	Signature :
Observations éventuelles :		

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Pour une promenade en bateau, prévoir la présence du titulaire de l'AFPS et fournir la copie du permis de navigation en cours de validité.
- La copie du diplôme de la personne titulaire de l'AFPS, BNS ou BNPS.
- Ne pas fournir les copies des diplômes du BAFA.
- Intervenants sur les centres : Il suffit de mentionner leurs noms et spécialités (ils sont répertoriés à l'IA).

Les Annexes 2 doivent parvenir à l'IEN en deux exemplaires pour les sorties dans le département et en quatre exemplaires pour les sorties hors du département.

Tous les autres documents du dossier doivent parvenir en un seul exemplaire pour les sorties dans le département et en deux exemplaires pour les sorties hors département.

Les délais minimum à respecter pour faire parvenir les dossiers complets à l'IEN sont :

- 5 semaines avant le départ pour une sortie dans le département,
- 8 semaines avant le départ pour une sortie hors du département,
- 10 semaines avant le départ pour une sortie à l'étranger.

(*) La liste de ces Activités Physiques et Sportives nécessitant un encadrement renforcé est donnée à la page 9 du BO Hors-Série n°7 du 23 septembre 1999.